

**COMMUNE DE QUEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 27

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2024-13 POUR ERREUR MATERIELLE**

**Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023- Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤	Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
	Résultat de l'exercice.....	excédent	75 107.80 €
	.....	déficit	
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	80 887.12 €
	.....	déficit :	
	Résultat de clôture à affecter.....	excédent	155 994.92 €
	.....	déficit :	
	Résultat global de clôture à affecter	excédent :	<b>155 994.92 €</b>
➤	Besoin réel de financement de la section d'investissement		
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	
	.....	déficit	64 520.50 €
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
	.....	déficit :	266 949.06 €
	Résultat comptable cumulé	excédent	
	.....	déficit :	331 469.56 €
	Résultat comptable global cumulé	déficit :	<b>331 469.56 €</b>
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées		181 279.40 €
	Recettes d'investissement restant à réaliser		401 574.52 €
	Solde des restes à réaliser		<b>220 295.12 €</b>
	Besoin réel de financement (D001)		<b>331 469.56 €</b>
	Excédent réel de financement (R001)		
➤	Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
	Résultat excédentaire		
	<b>En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</b>		
	<b>Recettes budgétaires au compte R 1068</b>		<b>111 174.44 €</b>
	En dotation complémentaire en réserve		
	(Recettes budgétaires au compte R 1068)		
	En excédent reporté à la section de Fonctionnement		
	(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N-1)		<b>44 820.48 €</b>

➤ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>44 820.48 €</b>	D001 solde d'exécution N-1 <b>331 469.56 €</b>	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>111 174.44 €</b>

Fait à QUEYRAC le 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice ..... 15 .....

Date de la convocation : 05/04/2024

Nombre de membres présents ..... 13 .....

[Contre :

Nombre de suffrages exprimés...

[Pour : 9 Délibéré par le Conseil Municipal à QUEYRAC,

[Abstentions : 4 M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme ROURE, Mme NIEUWAAL

Affiché le 21 mai 2024

**Le Maire,**  
**Véronique CHAMBAUD**



**La secrétaire de Séance,**  
**Cathy TRASSARD**

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.